



---

## **Séance publique de consultation**

**du 21 mai 2019**

Procès-verbal de la séance publique de consultation, tenue le 21 mai 2019, à 19 h, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Maryline Charbonneau et Christiane Marcoux ainsi que messieurs les conseillers Justin Bessette, Michel Gendron, Ian Langlois et monsieur le maire Alain Laplante qui préside la séance.

Madame Lise Bigonnesse, greffière adjointe, est présente.

Monsieur Luc Castonguay, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique est présent.

— — — —

## **Séance publique de consultation**

La présente séance est tenue pour soumettre à la consultation publique les projets de règlements suivants concernant des amendements à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

### **Règlement n° 1767**

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but :

- de soustraire l'usage « École secondaire ou collège » de l'application des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage dans les zones A-1857, A-1738 et A-4009;
- de préciser les dispositions particulières pour certains terrains adjacents à la zone d'érosion.

Ces zones sont situées en zone agricole permanente, au sud de la rue des Carrières, à l'est du chemin des Ormes et à l'ouest du boulevard du Séminaire Sud »

### **Règlement n° 1784**

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but de prolonger la période durant laquelle les abris d'auto temporaires sont autorisés »

### **Règlement n° 1785**

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 0650, et ses amendements, dans le but de :

- Agrandir l'aire d'affectation du sol « I3- Secteur potentiel de développement industriel », à même une partie de l'aire d'affectation du sol « A1- Agriculture intensive ». Cette aire d'affectation est localisée aux abords de l'autoroute 35, à l'extrémité nord du territoire;

- Retirer l'aire d'affectation du sol « I3- Secteur potentiel de développement industriel », situé dans le prolongement du parc industriel du secteur Iberville, et la remplacer par l'aire d'affectation du sol « A1-Agriculture intensive »;
- Modifier certains usages dominants et additionnels des tableaux de l'affectation « Industriel (I1) » et « Industriel (I3) » »

#### Règlement n° 1786

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone agricole, à même une partie de la zone A-2092.

Cette zone est située à l'est de l'autoroute de la Vallée-des-Forts et au sud de la rue de la Fleur-de-Lys »

#### Règlement n° 1788

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser dans la zone C-1499, les usages « Réparation, estimation, remplacement de pièces, pose d'accessoires, traitements antirouille pour véhicules, à l'exception des véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges et véhicules hors route », « Entrepreneur en ouvrages d'art ou de génie civil » et « Entrepreneur en mécanique du bâtiment (électricité, plomberie, chauffage, ventilation, extincteurs automatiques, ascenseurs, etc.) ».

Cette zone est située sur la rue des Carrières, côté nord, entre la rue Christian et le chemin du Petit-Bernier »

#### Règlement n° 1789

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'inclure la totalité de la zone H-1800, à la zone H 1799.

Ces zones sont situées dans le secteur de la rue Jacques-Cartier Sud, du côté est, entre les rues Martin et Dubois »

#### Règlement n° 1790

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- créer un nouvel usage «C9-06-01 – Service de refuge et fourrière d'animaux »;
- autoriser l'usage « Service de refuge et fourrière d'animaux » dans la zone I-2779;
- réduire le coefficient d'occupation du sol minimal d'un bâtiment principal occupé par un usage « Service de refuge et fourrière d'animaux » dans la zone I-2779;
- interdire l'usage « Service de refuge et fourrière d'animaux » ailleurs dans le territoire.

Cette zone est située à l'extrémité ouest de la rue Pierre-Caisse»

#### Règlement n° 1793

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser la classe d'usages « Habitation mixte » et la sous-classe « Services professionnels, techniques ou d'affaires » à même la zone P 1506 et le remplacement de son affectation principale pour l'affectation commerce et service (C).

Cette zone est située sur la rue Saint-Georges, du côté sud, entre les rues Jacques-Cartier Nord et Longueuil »

### Règlement n° 1795

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer la zone H-2787 à même une partie de la zone H-2785 et d'y prescrire un nombre minimal de deux (2) étages et une superficie d'implantation au sol maximale pour un bâtiment principal;
- d'assujettir la zone H-2787 au secteur de PIIA « Baillargeon »;
- de modifier certaines normes relatives à la superficie minimale d'un bâtiment dans les zones H-2785 et H-2787.

Ces zones sont situées sur l'île Sainte-Thérèse, entre les rues Sainte-Thérèse et Baillargeon, au nord de la rue des Peupliers »

### Règlement n° 1796

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir certaines interventions au secteur de P.I.I.A « Baillargeon » et d'y ajouter des critères en lien avec l'aménagement de terrain et la conservation des arbres.

Ce secteur est situé sur l'île Sainte-Thérèse, entre les rues Sainte-Thérèse et Baillargeon, au nord de la rue des Peupliers »

### PPCMOI-2019-4436 – Immeuble situé aux 292 à 296A, rue Champlain

### PPCMOI-2019-4455 - Immeuble situé 1345, rue Jacques-Cartier Sud

Monsieur le maire, en collaboration avec le greffier et le directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique, explique l'objet de ces projets de règlements. Par la suite, il invite les personnes présentes à s'adresser aux représentants de la Ville pour obtenir tout détail additionnel ou faire part de leurs commentaires au sujet de ces règlements.

Certaines questions sont posées et des commentaires sont émis à l'égard des projets de règlements n<sup>os</sup> 1785, 1786, 1788, 1795 et 1796.

---

Alain Laplante  
Maire

---

Lise Bigonnesse  
Greffière adjointe